

**BUDGET ANNEXE
« CREMATORIUMS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget supplémentaire du budget annexe « Crématoriums »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « crématoriums »	4
2.1 L'affectation du résultat 2023 du budget annexe « crématoriums »	4
2.2 Les indicateurs de gestion du budget annexe « crématoriums »	5
2.2 La dette du budget annexe « crématoriums »	6
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « crématoriums »	7
4. La section d'exploitation du budget annexe « crématoriums »	8
4.1 Les recettes d'exploitation	8
4.2 Les dépenses d'exploitation	9
5. La section d'investissement du budget annexe « crématoriums »	10
5.1 Les dépenses d'investissement	10
5.2 Les recettes d'investissement	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le budget supplémentaire a pour vocation de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent, de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions et / ou les affectations budgétaires, et permettre ainsi de prendre en compte des éléments nouveaux, non intégrés dans les documents budgétaires précédents.

Le budget supplémentaire du budget annexe est voté en Conseil de Métropole.

Le budget supplémentaire qui vous est soumis se caractérise principalement par une affectation du résultat et des ajustements de crédits nécessaires depuis le vote du budget primitif le 7 décembre 2023 pour actualiser les prévisions financières en milieu d'exercice.

Il conduit à une variation des volumes de crédits de :

- ✓ +5,51 M€ en section d'exploitation.
- ✓ +4,76 M€ en section d'investissement.

En M€	BP 2024	Proposition BS 2024	Total après BS 2024
Section d'exploitation	2,96	5,51	8,46
Section d'investissement	1,63	4,76	6,39

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

2.1 L’AFFECTATION DU RESULTAT 2023 DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

A l’occasion du budget supplémentaire les résultats de l’exercice précédent sont repris.

Résultats de clôture exploitation	Résultats de clôture d’investissement	Restes à Réaliser en Recettes	Résultats cumulés investissement	Part affectée à l’investissement	Solde maintenu en section d’exploitation
2023	2023	2023	2023	2024	2024
(A)	(B)	(C)	(B+C)	(D)	(A-D)
5 505 153,83 €	1 555 477,15 €	- €	1 555 477,15 €	- €	5 505 153,83 €

La section d’exploitation du budget annexe « crématoriums » a dégagé en 2023 un résultat positif de 5 505 K€. Cet excédent révèle la capacité d’autofinancement des dépenses d’équipement.

Aucun reste à réaliser en dépenses d’investissement n’est constaté du fait de la gestion en « Autorisation de Programme / Crédits de Paiement ». En recettes, il n’y a pas de reste à réaliser.

A la clôture de la gestion 2023, le résultat de clôture d’investissement est de 1 555 K€.

Dès lors, le budget annexe « crématoriums » se clôture, en 2023, avec un solde maintenu en section d’exploitation de 5 505 K€.

Le budget supplémentaire 2024 reprend les résultats décrits ci-dessus, son affectation et le solde maintenu en section d’exploitation.

2.2 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget supplémentaire 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Total 2024 après BS	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	2,70	2,92	2,92	0,00	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	2,83	2,23	2,98	0,75	34%
Epargne de gestion courante (EBG)	-0,13	0,69	-0,06	-0,75	-109%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	-4,9%	23,6%	-2,1%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	0,15	0,26	0,52	0,25	95%
Résultat exceptionnel large	-0,15	-0,26	-0,52	-0,25	95%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	-0,28	0,42	-0,58	-1,00	-236%
Taux d'épargne de gestion	-11%	15%	-20%		
<i>Recettes réelles</i>	2,82	2,92	2,92	0,00	0%
<i>Dépenses réelles</i>	2,99	2,50	3,67	1,17	47%
Epargne brute (EBE)	-0,17	0,42	-0,75	-1,17	-277%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	-6,1%	14,5%	-25,7%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	0,01	0,00	0,00	0,00	
Epargne nette (ENE)	-0,18	0,42	-0,75	-1,17	-277%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-6,5%	14,5%	-25,7%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	0,00	1,15	0,00	-1,15	-100%
Capacité dynamique de désendettement	0,0	2,7	0,0		

Une dégradation importante des indicateurs de gestion est constatée suite au budget supplémentaire.

L'épargne de gestion courante est en diminution est devient négative avec -0,06 M€ du fait de l'augmentation des dépenses de gestion courantes pour répondre aux besoins supplémentaires des services, ainsi qu'à la refacturation des frais de structure.

L'épargne de gestion : Le résultat exceptionnel déficitaire, de -0,52 M€ vient dégrader l'épargne avec l'intégration des différentes provisions.

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) : Le taux d'épargne brute suit une tendance identique avec l'intégration des dépenses imprévues au titre des dépenses réelles.

L'épargne nette : l'épargne nette présente un taux de -25,7% identique au taux de l'épargne brut du fait de l'absence d'annuité d'emprunt, le budget étant totalement désendetté.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Suite à un remboursement anticipé du capital de la dette en 2023, le stock prévisionnel de dette au 31/12/2024 est nul. Il n'y a plus d'emprunt sur ce budget.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « crématoriums » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements BP 2024	Variation des crédits de paiements BS 2024	Montant annuel des crédits de paiements total après BS 2024	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2024
Crématorium	CREMATORIUMS GESTION MDTURE 2020-26	900 K€	117 K€	400 K€	210 K€	610 K€	81%
	CREMATORIUMS PROJET MDTURE 2020-26	4 571 K€	2 005 K€	1 150 K€		1 150 K€	69%
	SOUS-TOTAL	5 471 K€	10 K€	1 550 K€		1 760 K€	61%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	30 K€	11 K€	5 K€		5 K€	54%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	10 K€	0	3 K€		3 K€	30%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	58 K€	3 K€	15 K€		15 K€	32%
	TOTAL	5 569 K€	25 K€	1 573 K€		1 783 K€	61%

Peu de variation sont constatées au niveau du budget supplémentaire, avec seulement 210K€ de crédits de paiement supplémentaires au niveau de l'autorisation de programme de gestion des crématoriums pour une remise en état de la filtration et des travaux divers dans l'aile Est du bâtiment du crématorium Saint Pierre.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	2,82	2,92	0,00	2,92	0,00%
Recettes de gestion courante	2,82	2,92	0,00	2,92	0,00%
013 - Atténuations de charges	0,00	0,01	0,00	0,01	0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2,66	2,76	0,00	2,76	0,00%
73 - Impôts et taxes					
74 - Dotations et participations					
75 - Autres produits de gestion courante	0,16	0,15	0,00	0,15	0,00%
Autres recettes d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	
76 - Produits financiers					
77 - Produits exceptionnels					
Recettes d'ordre	0,04	0,04	0,00	0,04	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,04	0,04	0,00	0,04	0,00%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'exploitation	2,86	2,96	0,00	2,96	0,00%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	4,98	0,00	5,51	5,51	
Total recettes d'exploitation cumulées	7,84	2,96	5,51	8,46	186,06%

Concernant les recettes en section d'exploitation, les mouvements se limitent à la reprise de l'excédent de fonctionnement, pour un montant de 5,51 M€

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	2,99	2,49	1,18	3,67	47,14%
Dépenses de gestion courante	2,84	2,23	0,75	2,98	33,55%
011 - Charges à caractère général	1,75	1,23	0,27	1,50	21,96%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1,06	0,98	0,48	1,45	48,69%
014 - Atténuations de produits					
65 - Autres charges de gestion courante	0,02	0,02	0,00	0,03	12,36%
Autres dépenses d'exploitation	0,15	0,26	0,43	0,69	162,45%
66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
67 - Charges exceptionnelles	0,15	0,26	0,03	0,29	9,89%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,23	0,23	
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,17	0,17	
Dépenses d'ordre	0,55	0,46	0,00	0,46	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,55	0,46	0,00	0,46	0,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	3,54	2,96	1,18	4,13	39,76%
023 - Virement à la section d'investissement	4,30	0,00	4,33	4,33	
Total dépenses d'exploitation	7,84	2,96	5,51	8,46	186,17%

Les dépenses d'exploitation augmentent de 5,51 M€.

Elles se répartissent ainsi :

- ✓ 0,75 M€ supplémentaires inscrits pour les dépenses de gestion courantes. Plus précisément sur le chapitre 011, 0,27 M€ concernent des régularisations sur les factures de gaz 2022 et 2023, sur l'eau et l'énergie 2023 et pour la mise à disposition du personnel de Martigues. Sur le chapitre 012, la refacturation des frais de structures, partie charge de personnel, est inscrite pour 0,48 M€.
- ✓ Au chapitre 67, 0,02 M€ positionné afin d'ajuster les subventions 2022 et 2023 relatives à la récupération des métaux issus de la crémation. La recette est reversée à des associations d'utilité publique et d'intérêt général.
- ✓ En matière de provisions, 0,23 M€ viennent ajuster les montants prévus pour les dépréciations des actifs circulants et pour les risques et charges en lien avec le compte épargne temps.
- ✓ Des dépenses imprévues pour 0,17 M€ sont inscrites.
- ✓ 4,33 M€ sont positionnés en virement à la section d'investissement (chapitre 023) afin d'autofinancer l'investissement.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « CREMATORIUMS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Dépenses réelles	6,61	1,57	4,74	6,31	301,1%
Dépenses d'équipement	6,52	1,57	4,65	6,22	
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Dépenses financières	0,09	0,00	0,09	0,09	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,09	0,00	0,00	0,00	
26 - Participations et créances rattachées					
27 - Autres immobilisations financières					
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,09	0,09	
Dépenses d'ordre	0,09	0,05	0,03	0,08	48,22%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,04	0,04	0,00	0,04	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	0,05	0,01	0,03	0,04	178,4%
Total dépenses d'investissement	6,70	1,63	4,76	6,39	292,7%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total dépenses d'investissement cumulées	6,70	1,63	4,76	6,39	292,7%

Les dépenses d'investissement augmentent fortement avec 4,76 M€ supplémentaires :

- ✓ En dépenses d'équipement, 4,65 M€ de crédits de paiement supplémentaires notamment pour une remise en état de la filtration et des travaux divers dans l'aile Est du bâtiment du crématorium Saint Pierre ;
- ✓ 0,9 M€ sont inscrits pour des dépenses imprévues ;
- ✓ L'inscription de crédits en opérations patrimoniales pour un montant de 0,03 M€ (chapitre 041) qui est compensée par une recette d'ordre équivalente. Il s'agit d'écritures de régularisation comptable opérées pour la gestion des immobilisations.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En M€	Budget voté 2023	BP 2024	BS 2024	Total après BS 2024	Evolution total après BS / BP 2024 en %
Recettes réelles	0,15	1,16	-1,15	0,01	-99,3%
Recettes d'équipement	0,15	1,16	-1,15	0,01	-99,3%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le					
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,15	1,16	-1,15	0,01	-99,3%
21 - Immobilisations corporelles					
23 - Immobilisations en cours					
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers					
Recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés					
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)					
27 - Autres immobilisations financières					
Recettes d'ordre	0,60	0,47	0,03	0,50	5,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,55	0,46	0,00	0,46	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	0,05	0,01	0,03	0,03	419,1%
Total recettes d'investissement hors virement	0,74	1,63	-1,12	0,50	-69,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	4,30	0,00	4,33	4,33	
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	1,65	0,00	1,56	1,56	
Total recettes d'investissement	6,70	1,63	4,76	6,39	292,7%

Les recettes d'investissement présentent une inscription de recette supplémentaire de 4,76 M€

Elles se décomposent comme suit :

- ✓ Un autofinancement de 4,33 M€ en virement de la section de fonctionnement (Chapitre 021) ;
- ✓ L'inscription de crédits en opérations patrimoniales pour un montant de 0,03 M€ (chapitre 041) qui est compensée par une dépense d'ordre équivalente. Il s'agit d'écritures de régularisation comptable opérées pour la gestion des immobilisations ;
- ✓ La reprise du résultat excédentaire d'investissement de l'exercice précédent de 1,56 M€

Il est à noter la disparition de l'emprunt d'équilibre du budget annexe « crématoriums » (-1,15 M€).